

Halte aux idées reçues !

« les mauvaises herbes, c'est sale !? »

En quoi sont-elles sales ? Le seraient-elles plus que les herbicides ? Les produits chimiques affectent l'environnement et sont potentiellement dangereux pour la santé. Il arrive que des captages d'eau potable soient fermés car contaminés par des pesticides. La végétation spontanée est le signe d'un entretien plus naturel des espaces.

« du désherbant sur 2 m² devant chez moi, ça ne pollue pas !? »

Les produits appliqués sur une surface imperméable sont entraînés avec les eaux pluviales et ra entrainant ruisselant dans les ruisseaux. Le ruissellement est plus fort que dans un champ où les bactéries du sol contribuent en plus à dégrader les produits chimiques.

« les alternatives, ça coûte plus cher !? »

Pas nécessairement. L'usage de pesticides se répercute sur le prix de l'eau (le traitement de l'eau coûte cher), sur l'achat nécessaire d'équipements pour leur stockage, leur utilisation (matériel, vêtements de protection...), et sur l'élimination des déchets associés.

« le désherbage thermique, ça consomme du carburant et dégage du CO2 !? »

C'est vrai, le désherbage thermique n'est pas parfaitement écologique. (Néanmoins, les désherbants chimiques proviennent principalement de la pétrochimie, qui consomme aussi beaucoup d'énergie et émet donc du CO2). C'est pourquoi "réduire les pesticides" ce n'est pas miser uniquement sur le désherbage thermique ; cette technique, utile dans certains cas, est à associer à d'autres méthodes : mécaniques, manuelles, végétalisation, choix des revêtements... Et aussi un peu plus d'acceptation du végétal en ville !



Les **pesticides** (désherbants, insecticides, fongicides...) représentent un risque pour la santé humaine, principalement pour les utilisateurs mais aussi pour l'ensemble de la population. Les molécules qu'ils contiennent peuvent aussi avoir un **impact sur l'environnement** (rivières, air, sol, ...) et sur la **biodiversité**.

En France, le **plan Ecophyto** mis en place en 2008 dans le cadre du Grenelle de l'Environnement vise à réduire progressivement l'utilisation des pesticides en zones agricoles et non agricoles. La réglementation prévoit d'ailleurs d'interdire l'application de ce genre de produits au niveau des jardins, des espaces verts et des voiries à partir de 2017.

Comme de plus en plus de collectivités en France, notre commune fait des efforts pour limiter l'utilisation des pesticides sur les espaces publics et développer dorénavant d'entretien plus respectueux de la santé et de l'environnement.

Vous êtes invités à faire de même et à apprendre à vous passer de pesticides, pour l'entretien de vos jardins, allées, ou pieds de murs... afin de contribuer à l'amélioration de notre cadre de vie !

dans votre commune

Andrée PETIT, élue : 04 70 52 14 96

Jean-Pierre FIGUIAN, resp. des services techniques,

06 85 14 25 96, jp.figuian@chappelle-rousselein.fr

financement



Avec l'appui financier de l'ONEMA par les crédits issus de la redevance pour pollution diffuse attribués au financement du plan Ecophyto.

conception
et photos



Moins de désherbant chimique

La Chapelle

Rousselein
s'engage !



Entretien
des espaces publics

Appliquer moins de désherbant, c'est possible !

Utiliser d'autres outils pour désherber

Il existe différentes techniques de désherbage "alternatives", par action de la chaleur, par action mécanique ou manuelle. Différents outils permettent ainsi de supprimer la végétation non désirée, mais leur utilisation implique une fréquence d'intervention et un temps de passage plus élevés qu'avec des produits chimiques pour un résultat équivalent.

Empêcher l'herbe de pousser, pour ne pas avoir à désherber

Sur massifs de fleurs ou pieds d'arbres, le bâchage ou paillage sur une épaisseur suffisante permet de limiter le développement des herbes spontanées. On peut pailler avec des géotextiles biodégradables, des copeaux de bois, des déchets de tonte, de la pouzzolane...

Sur voirie, la végétation s'installe préférentiellement dans les zones dégradées. L'entretien des revêtements et les balayages répétés permettent de retarder son développement.

Végétaliser et enherber au lieu de désherber

Plutôt que désherber, on peut favoriser la présence de la végétation, là où elle veut pousser. Il est possible d'embellir ces espaces par du fleurissement. On peut aussi laisser la végétation se développer spontanément, par exemple sur les surfaces sablées, puis contenir son développement par la tonte ou le débroussaillage. Redonnons une place au végétal et à la nature en ville... La biodiversité contribue à l'amélioration de notre cadre de vie !

Une réorganisation du travail des agents

Le recours à des techniques "alternatives" de désherbage implique de revoir le calendrier et les procédures d'intervention des services techniques :

- Laisser pousser avant d'intervenir (par la tonte, l'arrachage manuel, au ratissoire ou à la débroussaillieuse)
- Adopter la gestion différenciée des espaces : entretenir chaque site en fonction de son usage et de sa fréquentation, favoriser la nature quand c'est possible.

Mieux vivre avec la végétation spontanée

Ces nouvelles pratiques d'entretien de l'espace public plus respectueuses de la santé et de l'environnement impliquent une présence plus apparente de végétation. Ce nouveau "visage" de la commune ne résulte pas d'un défaut d'entretien mais au contraire témoignent d'une volonté d'améliorer notre cadre de vie.

Comme beaucoup de communes de France, **La Chapelle Rousselin** s'est engagée à réduire l'utilisation de désherbants chimiques pour l'entretien des espaces publics



Et vous ?

Par votre soutien, vous pouvez encourager le travail des agents communaux. Pour préserver votre santé et l'environnement, vous aussi vous pouvez réduire l'usage de pesticides dans votre jardin.

Sur notre commune...



La commune de La Chapelle Rousselin réduit depuis de nombreuses années sa consommation de désherbant pour l'entretien des voiries, des espaces verts et du cimetière. Depuis 2012, nous utilisons différentes méthodes pour ne plus avoir à traiter chimiquement.

Ainsi, vous avez pu constater la pousse d'herbes libres entre les pavés de la place Gambetta, l'entretien des voiries par des passages plus fréquents de notre balayeuse et le désherbage mécanique des allées du cimetière (voir la photo ci-dessus).

C'est un investissement en temps pour la commune, et la gestion des espaces publics représente :

- 27 km de linéaires de voirie
- 25638 m² d'espaces verts
- 1254 m² de surfaces sablées

Tout cela grâce aux efforts de 2 agents affectés à cet entretien.

Cette démarche qui se veut collective vous inspirera, j'en suis sûr, pour faire de même dans votre jardin. Moins de pesticides, c'est l'affaire de tous, pour le bien de tous ! N'hésitez pas à nous contacter !

Pierre LASSAGNOL, Maire de La Chapelle Rousselin.